

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-1173/SG/FP portant intégration dans le cadre des infirmiers et infirmières diplômés d'Etat et assimilés d'un infirmier du corps territorial

n° 71-1173/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
3 septembre 1971

Numéro JO
n° 18 du 25/09/1971

Date du numéro
25 septembre 1971

TEXTE INTÉGRAL

M. Ahmed Abdallah Hamad, infirmier de 3° classe, 3° échelon du corps territorial de la Santé publique, titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier, est, pour compter du 27 juillet 1971, date de son retour au Territoire, intégré dans le cadre des infirmiers et infirmières diplômés d'Etat et assimilés et nommé infirmier diplômé d'Etat de 2° classe. 1° échelon, du corps territorial de la Santé publique.